

Copie de la Recommandation de la session du Bureau exécutif du 18 Septembre 2026

Recommandation 10/2026

Visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis et dispositions pratiques pour anticiper tout désagrément résultant du dysfonctionnement informatique connu par le système global de distribution

Le Bureau exécutif,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions du paragraphe 9 de la résolution 21/2026 prises lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale du **17 août 2026**,

Ayant également présentes à l'esprit les dispositions de la Convention de création de la **CEPI**[1] signée entre le Bureau exécutif du **Craafint**[2] et les ONG du Nord avec lesquelles il entretient des relations formelles de partenariat,

Ayant enfin présent à l'esprit le dysfonctionnement informatique connu en début **août 2026** par le système global de distribution qui a fortement impacté la livraison des correspondances postales tout en augmentant largement le temps de distribution,

Convaincue de la nécessité réelle de rapprocher les instances d'implémentation de la **NELES**[3] de ses zones géographiques d'action et d'intervention afin de faciliter et mieux orienter sa mise en œuvre,

Considérant les **Ordinateurs portables neufs** que les **Partenaires technologiques** ont mis à sa disposition pour distribution aux enseignants de langues des **Etablissements scolaires**[4] sélectionnés dans les zones géographiques d'action et d'intervention de la NELES,

Jugeant de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour que les participants désignés de la sous-région à la **Rencontre du partenariat de l'innovation numérique**[5] obtiennent à temps leur visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis et assistent effectivement aux travaux de la Rencontre à Chicago,

1. *Reconnaît* que la politique migratoire aux Etats-Unis est gouvernée par des lois qui sont clairement énoncées et dont la principale est l'Immigration and National Act ;

2. *Note* qu'il serait judicieux d'anticiper tout désagrément résultant du dysfonctionnement informatique connu par le système global de distribution en adoptant dès à présent une solution idoine ;

3. *Recommande* au Bureau Régional Afrique de notifier les Structures sélectionnées de la sous-région de l'envoi par voie postale d'un appel à collaboration à la mise en œuvre de la NELES et d'une invitation à participer à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago ;

4. *Demande instamment* au Bureau Régional Afrique d'utiliser, dans la mesure du possible, la voie dématérialisée pour transmettre la notification ;

5. *Reconnaît spontanément* qu'il est indispensable, pour faciliter les démarches consulaires et éviter tout désagrément lié à l'application de la politique migratoire américaine, que le processus d'obtention du visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis des participants de la sous-région à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago soit piloté par le Bureau Régional Afrique ;

6. *Recommande vivement* que ce pilotage comprenne pour tout participant désigné à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique :

   a) Le dépôt du formulaire DS-160 de demande de visa d'entrée aux Etats-Unis (Online Visa Application Form) sur le site https://ceac.state.gov/genniv/;

b) Le dépôt du formulaire i-134 de prise en charge financière **(Affidavit of Support)** au Bureau de l'**USCIS**[6] de Chicago (sis au 101 West Congress Parkway, Chicago, IL 60605) pour validation ;

c) La prise de rendez-vous, pour l'interview à l'Ambassade des Etats-Unis du pays de résidence, sur le site http://evisaforms.state.gov/ ou https://ais.usvisa-info.com/ ;

7. *Recommande aussi* que la validation du formulaire i-134 de prise en charge financière de tout participant de la sous-région à la Rencontre du partenariat de Chicago soit couplée à la demande de rendez-vous pour l'obtention du visa non-immigrant de type B-1 d'entrée aux Etats-Unis ;

8. *Recommande également* que chaque participant désigné de la sous-région remplisse le formulaire intitulé "**Informations pour remplir le formulaire DS-160**" et le retourne au Bureau Régional Afrique pour le dépôt de la demande de visa en ligne ;

9. *Décide*, avec l'accord préalable des membres de la Division des Projets :

a) D'installer durablement le siège du **CSN**[7] dans un pays de la sous-région;

b) D'ouvrir un **Bureau zonal du projet** dans un pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet ;

c) De doter chaque pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet des **Points focaux locaux**[8] ;

10. *Recommande en outre* qu'à la différence des **Points focaux du projet**[9] des zones géographiques d'action et d'intervention qui sont des personnes ressources de la Division des Projets, les Points Focaux locaux désignés soient des Etablissements scolaires ;

11. *Reconnaît enfin* l'importance de doter chaque pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet de Points focaux locaux ;

12. *Décide en outre* :

a) De désigner la ville de **Kinshasa (RDC)** comme siège permanent du CSN ;

b) D'installer les **Bureaux zonaux du projet** suivant le tableau ci-dessous :

Zone Géographique d'Action et d'Intervention	Ville et Pays d'installation du Bureau Zonal du Projet	Point Focal du Projet
Zone 1	Brazzaville (Congo)	Amadou BAMBA DIOP
Zone 2	Douala (Cameroun)	Vicky LOUNGA OKITONDO
Zone 3	Libreville (Gabon)	Stéphane MEYO MEMANE

13. Décide aussi que toute la logistique devra être mise à disposition dans les meilleurs délais par le Département de l'Administration, du Budget et des Finances pour l'équipement et le fonctionnement des Bureaux zonaux du projet ;

14. *Décide ensuite* que la répartition des Points focaux locaux dans les pays des trois zones géographiques d'action et d'intervention du projet sera la suivante :

Pays	Zone Géographique d'Action et d'Intervention	Nombre de Points Focaux Locaux
Angola	Zone 1	4
Cameroun	Zone 2	4

Congo	Zone 1	4
Gabon	Zone 3	3
Guinée Equatoriale	Zone 3	3
RCA	Zone 2	3
RDC	Zone 1	6
Sao Tomé-et-Principe	Zone 3	3
Tchad	Zone 2	4

15. *Demande* à la Division des Projets de désigner immédiatement les Points focaux locaux des trois zones géographiques d'action et d'intervention en suivant les indications du tableau de répartition ci-dessus ;

16. *Décide conséquemment* que les missions des Points focaux locaux seront :

a) De coordonner, en collaboration avec le CNN, les activités du projet dans leur localité ;

b) D'appuyer le **CNN**[10] dans sa mission de réalisation et de monitoring des activités du projet dans leur localité ;

c) D'assurer une concertation solide avec les ONG des pays du Nord dans leur localité ;

d) De conduire, sous la surveillance du CNN, des visites régulières de terrain pour assurer la bonne réalisation et le monitoring des activités programmées du projet ;

e) De réaliser, si besoin est, d'autres tâches en lien avec la mise en œuvre efficace du projet dans leur localité ;

f) De piloter la plateforme des sessions asynchrones et synchrones de formation mis en ligne par le CNN dans leur localité ;

g) D'assurer, à la demande du CNN, les fonctions de Secrétariat dans leur localité ;

17. Exhorte le Secrétariat général du Bureau exécutif à prendre toutes les dispositions d'usage pour préparer et valider la dotation financière à accorder aux Points focaux locaux pour la bonne exécution de leurs missions dans leur localité d'appartenance ;

18. *Exhorte en outre* le Coordonnateur et le Secrétaire général du Bureau exécutif à prendre les dispositions urgentes pour convoquer une session conjointe de l'Assemblée générale et du Bureau exécutif à l'effet de délibérer sur les points suivants :

a) Organisation d'une **MasterClass du projet** pour renforcer les capacités des membres des CNN et ceux du CSN ;

b) Validation du calendrier horodaté de déploiement des équipes de la Division des Projets sur le terrain dans les trois zones géographiques d'action et d'intervention de la NELES ;

19. Décide également de doter chaque Point focal local pour la bonne exécution de ses missions d'un lot d'**équipements high-tech** contenant :

a) Douze (12) Cahiers connectés,

b) Six (06) Tablettes tactiles équipées du **système d'exploitation Androïde 15** ;

c) Un (01) Ordinateur portable de **dernière génération** ;

20. *Exhorte vivement* le Département de l'Administration, du Budget et des Finances à mobiliser et mettre à disposition tout ce qui sera indispensable à la dotation des Points focaux locaux du projet ;

21. *Demande aussi* au Bureau Régional Afrique de communiquer rapidement avec les Points focaux locaux désignés pour les tenir informer de la désignation et obtenir **leur consentement ;**

22. *Demande vivement,* à la lumière du rapport d'évaluation de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique rédigé par le **CCE** et sous le contrôle de la Division des Projets, une réorientation stratégique de la mise en œuvre de la NELES ;

23. *Demande de plus* que cette réorientation adapte les méthodes pédagogiques pour les Etablissements scolaires et les résultats pour les élèves, tout en répondant aux enjeux actuels et futurs des systèmes éducatifs dans la sous-région Afrique centrale ;

24. *Recommande enfin* que la NELES soit désormais centrée sur les élèves et les enseignants de langues en les plaçant à l'avant-garde de la numérisation de l'enseignement des langues ;

25. *Observe* que la numérisation de l'enseignement des langues ouvrira la voie à une expérience de plus en plus fluide et personnalisées en transformant radicalement le système d'apprentissage des langues à travers :

a) L'adaptation des méthodes pédagogiques : Les enseignants doivent être conscients des différences de motivation et de styles d'apprentissage parmi les élèves. Les techniques interactives, telles que les jeux de rôle ou les activités en groupe, favorisent un environnement d'apprentissage dynamique ;

b) L'immersion linguistique : L'immersion linguistique, où les élèves sont exposés à la langue dans des contextes réels, favorise une acquisition plus naturelle des compétences linguistiques ;

c) L'engagement des élèves : Les enseignants doivent créer une atmosphère propice à l'apprentissage, en tenant compte des obstacles potentiels, tels que le manque de ressources ou le temps limité pour couvrir le programme ;

d) L'utilisation des ressources en ligne : Les enseignants disposent d'outils pour allier théorie, culture et usage concret de la langue, enrichissant ainsi l'approche pratique ;

e) L'évaluation continue : L'évaluation continue des compétences linguistiques des élèves est cruciale pour répondre aux attentes et pour évaluer l'efficacité des méthodes d'enseignement ;

26. *Observe également* que la numérisation de l'enseignement des langues est une transformation majeure qui a des enjeux, des bénéfices concrets et des défis qu'elle doit surmonter pour construire un système d'apprentissage tourné vers l'avenir ;

27. *Observe enfin* que la numérisation donnera aux langues une nouvelle force, celle de relier les peuples et de préparer une génération d'élèves capables de dialoguer avec le monde ;

28. *Décide ipso facto* de doter chaque enseignant de langue des **Institutions académiques**[11] qui collaborent à la mise en œuvre de la NELES et participent à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago d'un **Ordinateur portable neuf** ;

29. *Précise* que la dotation des enseignants de langues d'un Ordinateur portable neuf chacun vise à :

a) Transformer l'enseignement d'un modèle transmissif à un modèle interactif, immersif, personnalisé et mesurable ;

b) Faciliter l'accès à l'information et à la communication : Les outils informatiques de pointe permettent aux enseignants d'accéder à des ressources éducatives variées et à des outils de communication qui enrichissent le processus d'apprentissage des élèves ;

c) Promouvoir l'innovation pédagogique : L'introduction de nouveaux outils numériques peut stimuler l'innovation pédagogique et améliorer les pratiques enseignantes ;

d) Soutenir le développement des compétences numériques : Les enseignants doivent développer des compétences numériques pour utiliser efficacement les outils disponibles et améliorer la fluidité verbale de leurs élèves ;

e) Assurer l'éthique et la responsabilité : L'introduction des outils numériques doit être accompagnée d'une éthique et d'une responsabilité, en veillant à ce qu'ils soient utilisés de manière appropriée et bénéfique pour les élèves ;

30. *Exhorte enfin* la Division des Projets à concevoir la fiche de mise à disposition des outils informatiques de pointe destinés aux enseignants de langues en tenant compte du profil des Institutions académiques ;

31. Demande enfin à la Division des Projets de finaliser le programme horodaté de déploiement de ses équipes sur le terrain dans les pays des zones géographiques d'action et d'intervention du projet

32. *Décide enfin* que les dispositions des résolutions de la session ordinaire de l'Assemblée générale du **17 août 2026** qui n'ont pas connues de modifications s'appliqueront intégralement.

Session unique
18 septembre 2026

[Adoptée sans vote, à l'issue d'un accord général avant la mise aux voix]

Notes :

CEPI : Cellule de pilotage de la NELES

Craafint : Organisation à but non lucratif de type 501 (c) exonérée de l'impôt sur le revenu et dont le siège est au 444 North Michigan Avenue, Chicago, IL 60611, USA

NELES : Numérisation de l'Enseignement des Langues Dans les Etablissements Scolaires en Afrique Centrale

Etablissement scolaire : Institution éducative privée ou publique du premier et/ou du second degré visant la transmission des compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) à un élève. "Entité jouissant d'une autonomie pour l'affectation de ses ressources -juridiquement autonome- mue par un projet d'établissement décliné en stratégies globales d'orientation et plans d'action, dont le but est de transmettre des connaissances"

Rencontre du partenariat de l'innovation numérique: Rencontre stratégique qui sera organisée dans le cadre du démarrage des Opérations pilotes de la NELES en **novembre 2026** avec un schéma directeur axé sur la collaboration inter-établissement et la numérisation de l'enseignement des langues

USCIS : United States Citizenship and Immigration Services. Les informations relatives à ce service sont disponibles sur https://www.uscis.gov

CSN : Comité sous régional de numérisation qui sera mis sur pied dans le cadre de la mise en œuvre de la NELES

Point focal local : Etablissement scolaire qui accompagne le Point focal du projet et le CNN dans l'accomplissement de leurs missions sur le terrain dans sa localité d'appartenance

Point focal du projet : Personne ressource rattachée à la Division des Projets qui est déployée dans une zone géographique d'action et d'intervention du projet. Travaillant en étroite collaboration avec la CEPI, le CNN et le CSN, il est chargé de la collecte des informations, de la production des rapports et d'autres activités inhérentes à la mise en œuvre de la NELES

CNN : Comité national de numérisation qui sera mis sur pied dans le cadre de la mise en œuvre de la NELES

Institution académique : Etablissement scolaire de la sous-région sélectionné par la Division des Projets dans le cadre de la mise en œuvre de la NELES.